



---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 5 - 2019 - Séance du 18 février 2019 - Orale

**Etude pour la création d'un local de voirie attenant à une déchetterie**

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans un but de centraliser et optimiser notre service des espaces publics, la municipalité vous informe qu'elle mène une étude pour le déplacement du local de la voirie attenant à une déchetterie, sur la parcelle de l'entreprise CARBONE Sàrl, à la route de Fenil.

Une somme de CHF 45'000.– va être engagée pour établir cette étude de faisabilité.

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner

Le sceau officiel de la municipalité de St-Légier-La Chiésaz est apposé au centre, avec des signatures manuscrites en bleu qui traversent le sceau. Le sceau est ovale et contient le blason de la commune, entouré du texte "MUNICIPALITE DE STELEGIER - LA CHIESAZ".

St-Légier-La Chiésaz, le 11 février 2019

M. T. George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal